

À la rentrée 2014, dans le second degré, un enseignant est face à 22 élèves en moyenne pendant une heure de cours

■ Dans le second degré, toutes les heures de cours ne sont pas dispensées en classe entière : un tiers des heures d'enseignement s'effectuent devant des groupes d'élèves plus réduits. L'effectif moyen des groupes d'élèves auquel fait face un enseignant du second degré varie en fonction du niveau et du secteur d'enseignement. Par exemple, un enseignant de collège ou de lycée d'enseignement général et technologique est face à 24 élèves en moyenne, tandis qu'un enseignant de lycée professionnel est face à 16 élèves en moyenne. Cet effectif moyen varie aussi en fonction de la taille et de la composition sociale de l'établissement.

Sophie Ruiz, DEPP-A2

Dans le second degré, un tiers des heures d'enseignement ne sont pas effectuées en classe entière

Dans le second degré, les élèves sont inscrits dans des divisions (« classes » dans le langage courant), qui regroupent les élèves suivant le plus grand nombre d'enseignements en commun. Pour évaluer les conditions d'enseignement dans le second degré, l'examen de la taille moyenne des divisions n'est pas suffisant car certains enseignements comme les langues vivantes, l'éducation physique et sportive (EPS) ou l'accompagnement personnalisé ne sont pas effectués en classe entière mais en groupes, qui sont des sous-ensembles d'une ou de plusieurs divisions. Ainsi, à la rentrée

2014, un tiers des heures dispensées dans le second degré sont effectuées en groupes, avec des variations importantes selon le secteur quel que soit le type de formation : dans le public, 35,2 % des heures sont concernées contre 28,5 % dans le secteur privé sous contrat (FIGURE 1).

Le taux d'enseignement en groupe varie également selon le type de formation : dans le secteur public comme dans le secteur privé, c'est dans le second cycle général et technologique (GT) que la plus forte proportion de cours est assurée en groupes (respectivement 54,6 % et 43,6 %), suivi du second cycle professionnel (49,6 % et 40,2 %). À l'inverse, dans le premier cycle, un peu moins d'une heure sur cinq est effectuée en groupe (19,6 % dans le secteur public et 15,2 % dans le secteur privé).

1 – Pourcentages d'heures effectuées en groupes - Rentrée 2014

Type de formation	Secteur public			Secteur privé	Ensemble
	Éducation prioritaire	Hors EP	Total		
Premier cycle	19,0	19,8	19,6	15,2	18,7
Segpa	26,1	27,0	26,7	15,6	26,1
Second cycle GT	ns	54,6	54,6	43,6	52,2
Second cycle prof.	ns	49,9	49,6	40,2	47,8
STS	ns	42,2	42,2	35,2	40,6
CPGE	ns	46,6	46,5	39,8	45,5
Total	21,9	37,1	35,2	28,5	33,8

Remarque : l'éducation prioritaire étant moins fréquente dans le second cycle, les chiffres correspondants ne sont pas reportés.

Champ : France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte) - Public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, bases relais et Scolarité.

Directrice de la publication : Catherine Moisan
Secrétaire de rédaction : Marc Saillard
Maquettiste : Frédéric Voiret
Impression : DEPP/DVE
ISSN 1286-9392
Département de la valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15

Davantage d'élèves par enseignant dans le secteur privé, sauf dans le second cycle général et technologique

L'indicateur « E/S », nombre moyen d'élèves par structure, permet de tenir compte à la fois des enseignements réalisés en groupes et en divisions car il correspond à la taille moyenne des structures (divisions et groupes) pondérée par la part des heures qui y sont effectuées. Il est donc égal au nombre d'élèves que voit en moyenne un enseignant durant une heure de cours. Il est globalement plus élevé dans le secteur privé : à la rentrée 2014, toutes formations confondues, un enseignant du secteur privé est face à 23,2 élèves en moyenne contre 21,9 élèves dans le secteur public (20,5 en éducation prioritaire¹ et 22,1 hors éducation prioritaire) (FIGURE 2).

Le E/S est d'abord très variable selon le type de formation. C'est dans les CPGE qu'il est le plus élevé (27,8 élèves dans

le secteur public), suivies du second cycle GT (24,2 élèves), du premier cycle (23,6 élèves) et des STS (19,2 élèves). À l'inverse, il est plus faible en Segpa et dans le second cycle professionnel, les formations pouvant notamment être dispensées en ateliers : dans le secteur public, la taille moyenne des structures s'y élève à respectivement 12,5 et 15,9 élèves.

Dans le secteur privé, cet indicateur est plus élevé que dans le secteur public dans la plupart des types de formation, sauf dans le second cycle GT (23,8 élèves dans le secteur privé contre 24,2 dans le secteur public).

La dispersion du E/S entre les différents niveaux de formation peut être illustrée par la part des heures d'enseignement effectuées dans des petites structures (de 10 élèves au plus), fréquentes en Segpa ou dans le second cycle professionnel, ainsi que par celle des structures de plus de 35 élèves, qui concernent un tiers des heures dispensées en CPGE.

Près de 20 % des heures d'enseignement sont effectuées dans des structures de 10 élèves au plus dans le second cycle professionnel, un tiers dans des structures de plus de 35 élèves en CPGE

Dans le second cycle professionnel, 18,2 % des heures sont assurées devant de petites structures de 10 élèves au plus ; c'est également le cas de 32,7 % des heures enseignées en Segpa dans le secteur public (FIGURE 3).

Toutes formations confondues, la part des heures effectuées dans des structures d'au plus 10 élèves s'élève à 7,2 % dans le second degré, avec des disparités importantes selon le niveau de formation : dans le secteur public, elle s'élève à 2,9 % dans le premier cycle contre 18,2 % dans le second cycle professionnel. Dans le secteur privé, les proportions sont comparables pour ces niveaux de formation (respectivement 2,6 % et 18,2 %). En revanche, les enseignements du second cycle général et technologique sont plus fréquemment réalisés dans des structures de 10 élèves au plus dans le secteur privé que dans le secteur public (7,4 % contre 3,9 %).

2 – Effectifs d'élèves par structure (E/S) selon le type de formation – Rentrée 2014

Type de formation	Secteur public			Secteur privé	Ensemble
	Éducation prioritaire	Hors EP	Total		
Premier cycle	21,7	24,1	23,6	25,4	23,9
Segpa	12,7	12,5	12,5	11,8	12,5
Second cycle GT	ns	24,2	24,2	23,8	24,1
Second cycle prof.	ns	16,0	15,9	17,1	16,2
STS	ns	19,2	19,2	20,6	19,5
CPGE	ns	27,8	27,8	29,2	28,0
Total	20,5	22,1	21,9	23,2	22,1

Remarque : l'éducation prioritaire étant moins fréquente dans le second cycle, les chiffres correspondants ne sont pas reportés.

Champ : France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte) - Public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, bases relais et Scolarité.

1. Les établissements relevant de l'éducation prioritaire (EP) sont ceux des réseaux REP+ (Réseau d'éducation prioritaire Plus), Éclair (Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) et RRS (Réseau de réussite scolaire).

3 – Pourcentage d'heures dans les structures de 10 élèves ou moins et dans les structures de plus de 35 élèves par type de formation – Rentrée 2014

Type de formation	% d'heures dans des structures ≤ 10 élèves					% d'heures dans des structures > 35 élèves				
	Secteur public			Secteur privé	Ensemble	Secteur public			Secteur privé	Ensemble
	Éducation prioritaire	Hors EP	Total			Éducation prioritaire	Hors EP	Total		
Premier cycle	3,8	2,6	2,9	2,6	2,8	0,7	0,4	0,5	0,8	0,5
Segpa	31,3	33,3	32,7	38,2	32,9	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Second cycle général et technologique	ns	3,9	3,9	7,4	4,7	ns	4,0	4,0	6,9	4,6
Second cycle professionnel	ns	18,0	18,2	18,2	18,2	ns	0,7	0,7	1,1	0,8
STS	ns	10,4	10,4	9,1	10,1	ns	2,7	2,7	4,8	3,2
CPGE	ns	7,9	7,9	6,0	7,6	ns	32,4	32,2	33,9	32,5
Total	7,3	7,2	7,2	7,2	7,2	0,7	2,1	1,9	3,0	2,1

Remarque : l'éducation prioritaire étant moins fréquente dans le second cycle, les chiffres correspondants ne sont pas reportés.

Champ : France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte) - Public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, bases relais et Scolarité.

La proportion d'heures assurées dans des structures de plus de 35 élèves est également très différente selon le type de formation : quasi inexistantes dans le premier cycle, elles sont encore peu fréquentes dans le second cycle général et technologique. C'est dans les CPGE que la plus forte proportion d'heures assurées dans des structures de plus de 35 élèves est observée (32,5 % tous secteurs confondus).

Pour la plupart des disciplines de poste, le nombre d'élèves par enseignant est plus élevé dans le secteur privé

Les valeurs du E/S varient également selon les disciplines de poste des enseignants et des écarts s'observent entre les secteurs pour la plupart d'entre elles (FIGURE 4, voir « en savoir plus »). Les structures sont en moyenne plus chargées dans le secteur privé pour la plupart des disciplines : les enseignants en lettres, langues et physique-chimie voient en moyenne environ 21 élèves pendant une heure de cours dans le secteur public en EP contre 23 élèves dans les autres établissements du secteur public, et 24 élèves dans le secteur privé. Les écarts sont comparables en mathématiques : les structures comportent en moyenne 21,9 élèves dans le secteur public en EP contre 23,9 hors EP et 24,7 dans le secteur privé. En revanche, les E/S sont plus faibles dans le secteur privé en philosophie (24,3 élèves en moyenne dans le secteur privé contre 26,7 dans le public) et en sciences économiques et sociales (25,1 élèves contre 26,2), enseignées en lycée général et technologique.

Tous secteurs confondus, les disciplines de philosophie, sciences économiques et sociales, histoire-géographie et EPS (voir « DIFFICULTÉS DE MESURE DE LA TAILLE DES GROUPES ») sont celles pour lesquelles on trouve les tailles moyennes de structures les plus élevées (autour de 26 élèves), suivies des disciplines artistiques (environ 25 élèves pour l'éducation musicale et les arts plastiques). À l'inverse, les effectifs sont plus réduits dans les domaines de la production et des services, enseignés pour partie en lycée professionnel, où le E/S est plus faible.

Davantage d'élèves par structure dans les grands établissements...

Dans les secteurs public et privé, le E/S augmente avec la taille de l'établissement : dans les établissements de moins de 400 élèves, il s'élève à 19,2 élèves dans le public et 21 élèves dans le privé contre respectivement 23,1 et 24,1 élèves dans les établissements de 900 élèves et plus (FIGURE 5). Cette allocation relativement moins importante de moyens dans les grands établissements peut s'interpréter au

regard de marges de manœuvre organisationnelles plus importantes que ces derniers peuvent mettre en œuvre : plus de possibilités de combinaisons entre divisions et groupes et/ou de services partagés d'enseignants entre plusieurs établissements proches.

À taille d'établissement et type de formation donnés, le E/S est plus faible dans le secteur public que dans le privé, à l'exception des grands établissements du second cycle GT ainsi que du second cycle professionnel, où la taille moyenne des structures est quasiment identique dans les deux secteurs.

5 – E/S selon la taille de l'établissement - Rentrée 2014

Taille de l'établissement	Tous niveaux de formation				
	Secteur public			Secteur privé	Ensemble
	Éducation prioritaire	Hors EP	Total		
Moins de 400 élèves	19,7	19,2	19,2	21,0	19,9
De 400 à 599	20,4	21,9	21,6	24,2	22,0
De 600 à 899	21,3	22,6	22,4	24,7	22,8
900 et plus	21,6	23,2	23,1	24,1	23,3
Total	20,5	22,1	21,9	23,2	22,1

Taille de l'établissement	Premier cycle (hors Segpa)				
	Secteur public			Secteur privé	Ensemble premier cycle
	Éducation prioritaire	Hors EP	Total		
Moins de 400 élèves	20,7	22,4	21,9	22,9	22,2
De 400 à 599	21,6	24,1	23,6	26,0	23,9
De 600 à 899	22,4	24,9	24,4	26,9	24,8
900 et plus	23,3	24,8	24,5	27,2	25,7
Total	21,7	24,1	23,6	25,4	23,9

Taille de l'établissement	Second cycle GT			Second cycle professionnel			STS		
	Secteur public	Secteur privé	Ensemble second cycle GT	Secteur public	Secteur privé	Ensemble second cycle prof.	Secteur public	Secteur privé	Ensemble STS
Moins de 400 élèves	20,3	21,9	21,5	14,9	17,0	15,5	15,9	20,2	19,1
De 400 à 599	22,5	24,8	23,6	15,9	17,4	16,1	17,1	20,4	18,3
De 600 à 899	23,7	24,7	23,9	16,4	17,1	16,5	18,1	21,0	18,9
900 et plus	24,6	24,4	24,6	17,0	17,2	17,0	19,9	20,8	20,0
Total	24,2	23,8	24,1	15,9	17,1	16,2	19,2	20,6	19,5

Remarque : les Segpa et CPGE n'ont pas été intégrées car leurs effectifs dans le secteur privé sont relativement faibles.
Champ : France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte) - Public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, bases relais et Scolarité.

DIFFICULTÉS DE MESURE DE LA TAILLE DES GROUPES

Les données traitées dans cette étude sont celles déclarées par les établissements, éventuellement modifiées par leurs soins lorsque des niveaux extrêmes sont relevés lors des contrôles académiques et de l'exercice de consolidation nationale mené par la DEPP. Or, les établissements se heurtent à des difficultés de prévision de taille de structure pour les groupes d'élèves dont la composition est amenée à varier au cours de l'année (accompagnement personnalisé, groupes de compétence en langues, EPS...). Les chefs d'établissement peuvent alors créer dans leur

application un seul groupe auquel ils associent un effectif prévu correspondant à l'ensemble des élèves susceptibles d'être concernés, ce qui a pour effet d'augmenter artificiellement les E/S. Ainsi, si on retire du calcul les éléments de structure associés à la matière « Accompagnement personnalisé » et à la discipline de poste « EPS », la taille moyenne des structures pour l'ensemble des secteurs passe de 22,1 à 21,7 élèves tous secteurs confondus (FIGURE 8, voir « en savoir plus ») à la rentrée 2014. Ce calcul alternatif ne modifie pas l'allure de la courbe, confirmant l'augmentation du E/S en 2011.

... et les établissements socialement plus favorisés

Plus la part des PCS favorisées (professions et catégories sociales de cadres supérieurs et d'enseignants) des parents des élèves est élevée dans les établissements, plus la taille moyenne des structures augmente, en premier cycle et en second cycle GT, dans les deux secteurs. En revanche, le E/S semble peu lié à la composition sociale ainsi mesurée, en second cycle professionnel et en STS. Le poids du premier cycle et du second cycle GT en nombre d'heures se reflète dans les résultats d'ensemble. Ainsi, dans le secteur public, toutes formations confondues, la taille des structures s'établit à 18,7 élèves en moyenne lorsqu'il y a moins de 10 % d'élèves dont les parents relèvent de PCS très favorisées et à 24,6 élèves en présence d'au moins un quart d'élèves de PCS très favorisées. Dans le secteur privé, le E/S varie alors de 18,6 à 25,1 élèves (FIGURE 6).

6 – E/S selon le pourcentage de PCS très favorisées - Rentrée 2014

% de PCS très favorisées	Tous niveaux de formation								
	Secteur public			Secteur privé	Ensemble				
	Éducation prioritaire	Hors EP	Total						
Moins de 10 %	20,0	18,2	18,7	18,6	18,7				
10 à moins de 15 %	21,7	21,8	21,8	20,3	21,6				
15 à moins de 25 %	22,3	23,1	23,1	22,2	22,9				
25 % et plus	23,6	24,6	24,6	25,1	24,8				
Total	20,5	22,1	21,9	23,2	22,1				
% de PCS très favorisées	Premier cycle (hors Segpa)								
	Secteur public			Secteur privé	Ensemble premier cycle				
	Éducation prioritaire	Hors EP	Total						
Moins de 10 %	21,3	22,6	21,9	21,2	21,8				
10 à moins de 15 %	22,4	23,7	23,5	23,4	23,5				
15 à moins de 25 %	23,1	24,3	24,2	24,5	24,3				
25 % et plus	23,8	25,1	25,1	26,6	25,7				
Total	21,7	24,1	23,6	25,4	23,9				
% de PCS très favorisées	Second cycle GT			Second cycle professionnel			STS		
	Secteur public	Secteur privé	Ensemble second cycle GT	Secteur public	Secteur privé	Ensemble second cycle prof.	Secteur public	Secteur privé	Ensemble STS
Moins de 10 %	22,4	19,8	22,2	16,0	17,0	16,1	18,7	22,7	19,1
10 à moins de 15 %	23,3	19,8	23,0	15,6	17,1	16,2	19,5	20,4	19,7
15 à moins de 25 %	23,9	22,2	23,7	16,2	17,1	16,7	18,8	19,9	19,0
25 % et plus	24,9	24,4	24,7	16,2	17,4	17,0	19,6	20,8	20,0
Total	24,2	23,8	24,1	15,9	17,1	16,2	19,2	20,6	19,5

Remarques : les Segpa et CPGE n'ont pas été intégrées car leurs effectifs dans le secteur privé sont relativement faibles.

Le % de PCS très favorisées concerne l'ensemble des établissements auxquels sont rattachés les différents niveaux de formation détaillés ici et pas seulement le niveau de formation pour lequel on observe les tailles de structure.

Le second cycle professionnel en lycée polyvalent fait exception : le % de PCS favorisées ne concerne que la partie professionnelle des établissements.

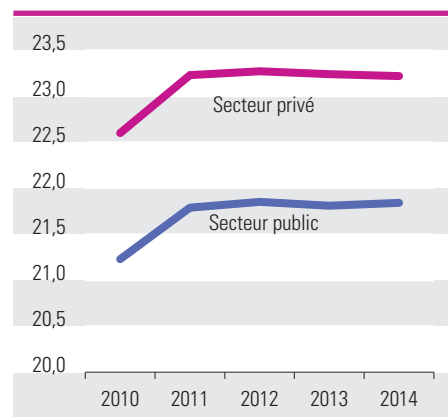
Champ : France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte) - Public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, bases relais et Scolarité.

Après avoir augmenté à la rentrée 2011, le E/S reste globalement stable

Dans le secteur public, dans les années 2000, le E/S était resté relativement stable, à l'exception de la rentrée 2011 où il a augmenté (FIGURE 7). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette augmentation, comme la suppression d'emplois d'enseignants alors que les effectifs d'élèves étaient en hausse, ainsi que des réorganisations pédagogiques consécutives à la réforme du baccalauréat professionnel en trois ans (initialisée à la rentrée 2009) et à celle de la classe de première du lycée d'enseignement général et technologique, à la rentrée 2011. Dans le secteur privé, la taille moyenne des structures a également augmenté de façon significative à la rentrée 2011 et est demeurée également relativement stable depuis. ■

7 – Évolution du E/S depuis la rentrée 2010 Tous niveaux de formation confondus



Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte).

Source : MENESR-DEPP, bases relais et Scolarité.

en savoir plus

+ S. O'Prey, « La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré », *Note d'Information*, 12.27, décembre 2012.

+ P. Serries, « La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré public à la rentrée 2007 », *Note d'Information*, 08.29, octobre 2008, et *Éducation & formations*, n° 78, novembre 2008.

+ Pour accéder aux FIGURES 4 et 8 et à des informations complémentaires (FIGURE 7), voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr